



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Personnels ATSS, d'Encadrement et  
Services mutualisés RH**

**DPAES 2**

Affaire suivie par :  
David Vergneau  
Tél : 03 80 44 84 90  
Mél : resp.dpaes@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cedex

Dijon, le 13 novembre 2023

Le recteur

À

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs  
d'académie, directrices et directeurs académiques  
des services départementaux de l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et messieurs les chefs de division et de  
service du rectorat,

**Objet : Détachement « parcours passerelle » des personnels enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat**

**Références :**

- **Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (article 77)**
- **Décret n° 2005-960 du 9 août 2005 pris en application du dernier alinéa de l'article 77 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites**
- **Note de service 2023 relative au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) : N°DGRH-A2022-008677**

Dans le cadre du plan de requalification des emplois administratifs pour la période 2021/2026, l'ensemble des voies existantes d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat est mobilisé pour satisfaire des besoins supplémentaires.

Ainsi, au niveau national, le nombre de possibilités d'accueil en détachement de personnels enseignants (1er ou 2d degré), d'éducation et psychologue dans le corps des attachés d'administration de l'Etat est porté de 50 à 150 par an.

**Cette année au niveau académique, le nombre de possibilités d'accueil est fixé à 4.**

A la suite des opérations de mobilité des attachés, des possibilités d'accueil sont proposées selon les postes vacants dans l'académie. Les postes proposés sont essentiellement des postes de gestionnaires en EPLE, dans la Nièvre, l'Yonne, la Saône-et-Loire ou la Côte d'Or.

Le dispositif passerelle répond aux objectifs de développer la mobilité entre corps et de valoriser les compétences des personnels enseignants (1er ou 2d degré), d'éducation et psychologue de l'éducation nationale.

Une procédure de sélection est mise en œuvre, une commission présidée par le directeur des ressources humaines ou son représentant, examinera les dossiers des candidats et procédera à un entretien avec les candidats dont le dossier aura été présélectionné.

**Le dossier de candidature comprend :**

- Formulaire de candidature ci-joint (annexe R7A)
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation mettant en évidence les compétences transférables sur un poste d'attaché d'administration de l'Etat et les aspirations du candidat qui devra émettre un vœu d'univers professionnel (établissement public local d'enseignement ou service déconcentré) et une localisation au sein de l'académie.

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature pour le **vendredi 12 janvier 2024** aux adresses suivantes :

- [dpaes@ac-dijon.fr](mailto:dpaes@ac-dijon.fr)

- [coordo.rhproxi.parh@ac-dijon.fr](mailto:coordo.rhproxi.parh@ac-dijon.fr)

- [dpaes2@ac-dijon.fr](mailto:dpaes2@ac-dijon.fr)

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale qui seront détachés sur un poste d'attaché d'administration seront affectés au 1er septembre 2024, ils bénéficieront de huit semaines de formation à l'IRA de Lyon (mi-septembre à mi-novembre 2024 puis janvier à février).



Le détachement est prononcé pour une année, il est recommandé trois mois avant la fin du détachement que l'agent exprime son souhait :

- Soit d'être à nouveau détaché en restant sur le même poste (sauf accord du rectorat pour une autre affectation)
- Soit de ne pas renouveler son détachement et de réintégrer son corps d'origine au 1er septembre
- Soit d'intégrer le corps des attachés d'administration de l'Etat

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des agents concernés placés sous votre autorité.

Je vous invite à saisir mes services pour toute précision.

**Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général adjoint d'académie,  
Directeur des Ressources Humaines**

**Cédric PETITJEAN**

## ANNEXE R7A

### Dispositif ouvert aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

<p align="center"><b>Formulaire de candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement (Académies rattachées à un IRA) Année scolaire 2023- 2024</b></p>
---

Je soussigné(e) .....  
me porte candidat(e) pour accéder, par la voie du détachement pour un an, au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et joins au présent formulaire les documents demandés<sup>1</sup>. Dans le cas où ma candidature serait retenue, je confirme avoir été informé(e) qu'il m'appartiendra de solliciter, trois mois avant la fin du détachement, soit ma réintégration dans mon corps d'origine soit le renouvellement de mon détachement dans le corps des AAE.

#### Situation administrative actuelle :

##### Corps actuel :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur certifié               | <input type="checkbox"/> Professeur d'éducation physique et sportive | <input type="checkbox"/> Professeur agrégé               |
| <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel | <input type="checkbox"/> Professeur des écoles                       | <input type="checkbox"/> Professeur de chaire supérieure |
| <input type="checkbox"/> Conseiller principal d'éducation  | <input type="checkbox"/> Psychologue de l'éducation nationale        |  |

Etablissement d'affectation actuel (nom de l'établissement – ville) :

#### Période de formation à l'Institut régional d'administration (IRA) :

Dans le cas où votre candidature serait retenue, vous vous engagez à suivre une formation (huit semaines de formation de septembre à novembre 2023 puis 2 semaines en janvier-février 2024) au sein de l'IRA de rattachement de votre académie.

<b>IRA de Bastia</b> Aix-Marseille Corse Guadeloupe Martinique Montpellier Nice Toulouse	<b>IRA de Lille</b> Amiens Lille Normandie	<b>IRA de Lyon</b> Besançon Clermont-Ferrand Dijon Grenoble Lyon	<b>IRA de Metz</b> La Réunion Mayotte Nancy-Metz Reims Strasbourg	<b>IRA de Nantes</b> Bordeaux Limoges Nantes Orléans-Tours Poitiers Rennes
---	---	---	--	--

Indiquez votre académie d'affectation actuelle : .....

#### Souhaits concernant l'affectation en qualité d'AAE :

- Veuillez indiquer l'univers professionnel que vous souhaitez intégrer en cochant la case concernée :
- Etablissement public local d'enseignement (collège - lycée)
- Services déconcentrés (Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Rectorat)
- Souhaits de localisation (ville, département) du poste d'AAE au sein de mon académie actuelle :

Date et signature de l'agent :

**Avis de l'autorité hiérarchique :**  
Date, cachet et signature

Formulaire à transmettre par le/la candidat(e), avec un curriculum vitae et une lettre de motivation mettant en évidence ses compétences et aspirations